

## Séance du 11 octobre 2022

~~~~~

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Etaient présents : MM. CHAPOTON G. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. FUSALBA T. GRANGE F. GUERREIRO S et VERNEAU F. Mmes. IHUEL G. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. et DUVAL J.

Etaient absents excusés : Mme GUESDON S. (**donne pouvoir à IHUEL G.**) et M BRION F-X (**pouvoir à CHAPOTON G.**)

Mme DUVAL J. est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du huit septembre deux mil-vingt-et-un. Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : le groupement de commandes pour les travaux de voirie pour l'année 2023. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### I – PERSONNEL COMMUNAL

#### 1) Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, à hauteur de 20/35<sup>ème</sup>

Considérant que l'agent contractuel en charge de l'accueil de l'Agence Postale Communale donne satisfaction, considérant que son contrat à durée déterminée arrive à échéance le 17 octobre 2022, considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 20 heures, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet, à hauteur de 20/35<sup>ème</sup> et la suppression du poste d'adjoint administratif en contrat à durée déterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois proposée.

### II - INTERCOMMUNALITÉ

#### • Groupement de commandes pour les travaux de voirie 2022

Monsieur le Maire informe les élus que la société VERNAT TP a terminé les travaux du programme de voirie 2022. La réunion de fin de chantier s'est tenue le lundi 3 octobre 2022, réunissant le cabinet BRANLY LACAZE, maître d'œuvre, la société VERNAT TP et la commune. En résulte un bilan positif n'émettant aucune réserve. Les enduits bicouche ont été bien réalisés.

Aussi, il propose de reconduire l'adhésion au groupement de commandes pour 2023 avec la communauté de communes Loches Sud Touraine, soulignant que cette prestation est complète avec un maître d'œuvre sérieux et compétent, avec des prix bien placés sur le marché. Il propose également d'adhérer au groupement pour la recherche d'amiante et HAP concernant les travaux routiers mais suggère de ne pas adhérer au groupement pour l'achat de fournitures car la commune n'a pas de besoin d'approvisionnement en sel de déneigement et que la commande en enrobé froid se fait en big-bag, ce qui n'est pas approprié pour une petite commune, comme DRACHÉ.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique, **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes et **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

### III - QUESTIONS DIVERSES

#### ENVIRONNEMENT

##### 1) Sobriété énergétique

Considérant les augmentations des tarifs de l'électricité et du gaz, Monsieur le Maire propose les points de réflexion permettant de limiter nos consommations en énergie :

- éclairage public : modification des horaires. Les lampadaires sont actuellement allumés à 6h30 le matin et l'extinction est programmée pour 22h30. Monsieur le maire propose 7h00 le matin et 21h30 le soir. Après réflexion, il a été décidé d'allumer l'éclairage public à 7h00 le matin et de l'éteindre à 21h30 dans le centre-bourg et 21h00 dans les lieudits et hameaux. Ces nouveaux horaires seront communiqués et justifiés auprès de la population.

- décorations de Noël : Monsieur le Maire propose de ne pas installer toutes les décorations mais seulement les plus récentes dans le centre-bourg et de réduire la période d'illumination, surtout après les fêtes.

L'assemblée délibérante choisit l'installation des illuminations uniquement dans le centre-bourg : rue de la mairie et place Georges Poivilliers (gloriette et saynète).

- température dans les bâtiments publics : La température sera baissée dans le gymnase et la salle socioculturelle. Il faudra aussi veiller à un bon réglage de la programmation des périodes de chauffage dans les différents bâtiments selon leurs périodes et horaires d'utilisation. Un courrier de sensibilisation sera adressé aux associations utilisatrices.

## **2) Parc photovoltaïque**

Les travaux d'aménagement du parc photovoltaïque sis « Les Esserts de Randoux » vont débuter cette semaine. Après étude, la société EREA ne fera pas de proposition pour équiper la toiture du gymnase de panneaux photovoltaïques. Pour cette société, la surface n'est pas suffisante.

## **3) Réseau d'eau potable**

Monsieur le Maire informe les élus que les canalisations du réseau d'eau potable sont actuellement remplacées aux lieudits « les Genièvres », les Nauzerolles et de la Rérais à la Naudaie, en passant par les Tagaults. C'est un gros chantier qui doit durer six semaines.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **• Fibre optique**

Lors de la conférence des Maires qui s'est tenue le jeudi 6 octobre 2022, Monsieur le Maire informe les élus que les travaux d'installation et de mise en place de la fibre optique ont pris du retard entraînant le rallongement des délais plus ou moins de six mois. Sur les 394 maisons à raccorder sur la commune, seules 86 ont actuellement la possibilité d'être raccordées (celles qui sont raccordées par Sainte Maure).

Aussi, Monsieur le Maire évoque que la commune, si elle le souhaite, peut obtenir une borne wifi gracieusement. Reste à sa charge la maintenance lui afférent, représentant un coût annuel de 103,00 € HT. Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir à un éventuel emplacement propice à ce type d'utilisation.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **• Pétition pour la remise en état du barrage de DESCARTES**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la pétition pour la remise en état du barrage de DESCARTES et la fait circuler pour signature à l'ensemble des élus.

## **MANIFESTATION**

### **• Octobre rose**

Monsieur le Maire notifie quelques chiffres clés concernant le cancer du sein et de l'importance de son dépistage :

- 60 000 nouveaux cas détectés par an
- 1 femme sur 8 risque d'être touchée mais, détecté tôt, le cancer est soigné dans 90 % des cas.
- 12 000 décès par an.
- Près de 80% des cancers du sein se développent après 50 ans

Il insiste également sur l'importance des dépistages, précisant qu'en Indre-et-Loire, seulement 66% des femmes participent au dépistage, un taux encore insuffisant.

Monsieur le Maire rappelle à cette occasion l'organisation d'une marche dite « marche rose » le samedi 15 octobre 2022, partant de la commune d'ABILLY, au camping de la Claise à 11h00 et de la gare de Descartes à 14h et invite l'ensemble des élus à y participer.

## **MAISONS FLEURIES**

La remise des prix du concours départemental des maisons fleuries aura lieu le lundi 17 octobre à la Maison des Sports à Tours Nord. La commune conserve ses 4 pétales acquises l'année dernière. Toutes nos félicitations à Michel et Jeannine CORRE qui obtiennent une belle 7ème place, dans la catégorie « maison avec jardin ». La remise des prix du concours communal aura lieu le vendredi 11 novembre 2022 à 11h00 dans la salle des Ormeaux.

## **TERRE D'IMAGES**

La première soirée du festival de cinéma organisé par Terre d'Images en Sud Touraine du 17 au 20 novembre, aura lieu le jeudi 17 novembre à Draché. Le film retenu dans le cadre de Terre d'humour : « Les 2 Alfred »

## **CONSEIL MUNICIPAL**

La séance est levée à 21h30. Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 novembre 2022 à 18h30.